

LE

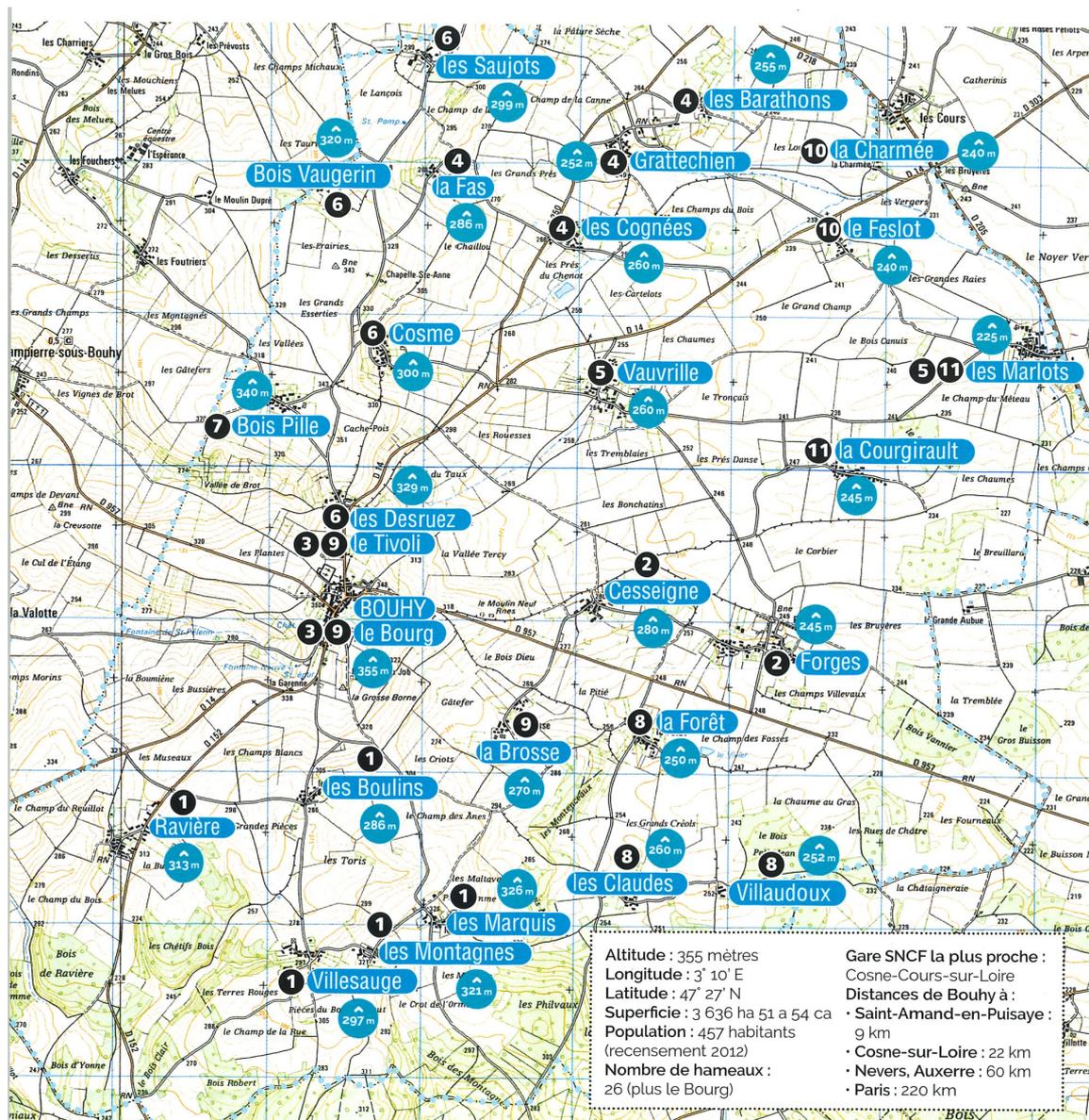
BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUHY

BOUHYTAT 2025



WWW.BOUHYNET

COMMUNE DE BOUHY



Sommaire

Equipe municipale	3	Les Pompiers de Bouhy	20
Edito	4	SIAP	22
Vie de la commune	5	Syndicat mixte	23
Ecoles - Association Pierr'Hybou	9	Sport-Don du Sang	24
FNACA	11	Centre Social - Tourisme	25
Comité des fêtes	12	Bouhyannuaire	26
Association Chapelle Ste-Anne de Bouhy	14	Pubs	28
Les amis du moulin Blot	15	Etat-civil - Location de la Salle des Fêtes	
Le Saviez-vous ?	16	- Lauréats 2024 - Pêche	30
Gendarmerie	18	Infos utiles - Fêtes et manifestations 2024....	31

EQUIPE MUNICIPALE

Les responsables par secteur

À chaque élu(e) a été affecté, suivant son lieu de résidence, un secteur de la commune placé sous sa responsabilité. N'hésitez pas à le (la) contacter pour lui communiquer vos remarques et vos doléances.



Maire
CHAMPAGNAT Jean-Louis
06 83 21 72 55
La Brosse - Cesseigne
La Forêt - Forges



1er adjoint
CIFELLI Guillaume
06 86 27 20 63
Bois Pille - Les Marquis
Les Montagnes - Villesaige



2ème adjoint
DAVIAUD Jean-Pierre
06 15 90 68 45
Les Barathons - Grattechien



3ème adjointe
VERGNOL Evelyne
06 10 72 33 43
Bois-Vaugerin - Les Claudes
Les Saujots - Villaudoux



Conseiller municipal
ROCAMORA Guillaume
06 15 04 13 58
La Courgirault - Les Marlots



Conseiller municipal
GENTIL Bernard
06 86 53 29 66
Les Desruez - Le Tivoli



Conseillère municipale
LECAREUX Nathalie
06 16 86 38 20
Le Bourg



Conseiller municipal
MOREAU Matthieu
06 87 96 82 89
Les Cognées - Vauvrille



Conseillère municipale
PETIOT Dominique
06 89 79 33 30
Les Boulins - Ravière



Conseiller municipal
REBOULLET Jean-Claude
06 43 23 60 02
La Charmée - Le Feslot



Conseiller municipal
TORCOL Vincent
06 33 80 01 68
Cosme - La Fas



EDITO



Mesdames, Messieurs, chers Amis,

Nous entrons dans une nouvelle année que je vous souhaite, à toutes et à tous, heureuse et prospère.

A mes meilleurs vœux, le conseil municipal et le personnel communal associent les leurs, tout aussi sincères.

En cette période, il est de tradition de faire le bilan de l'année qui s'est achevée.

En 2024, la commune a, comme à son habitude, œuvré pour le maintien de la qualité de ses infrastructures, en faisant des travaux de réfection et d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux, parmi lesquels la réfection de la toiture de l'école maternelle.

Mais surtout, c'est un projet qui nous tenait à tous très à cœur, qui a enfin été finalisé :

un espace aménagé pour honorer la mémoire de Jean-Michel BILLEBAULT. Deux ans après sa disparition, à l'occasion de la Foire Primée - manifestation qu'il appréciait tant - nous avons inauguré, en présence de sa famille et de ses proches, cet espace au cœur du bourg, au cœur de sa commune qu'il a si longtemps et si bien servi.

2024 a également été une année de changement.

Changement au sein du personnel communal, tout d'abord.

Trois nouveaux employés ont intégré les services communaux. Pierre GAGNEBÉ embauché au service technique en remplacement de Florent, démissionnaire ; Emilie TRANSLER au poste d'ATSEM, en remplacement de Kelly arrivée en fin de contrat ; et Véronique BILLET à l'agence postale communale qui a remplacé Sabine partie en retraite.

Tous les 3 ont trouvé rapidement et efficacement leur place au sein de la commune.

Changement également au sein des associations.

Florent CARRÉ ayant donné sa démission pour partir vers d'autres horizons, il a également quitté ses fonctions de chef du corps des sapeurs-pompiers de Bouhy. Ce départ aurait pu signifier la fin du centre de pompiers à Bouhy mais heureusement, David BUCHETON, alors chef adjoint, a repris le poste et travaille à recruter de nouvelles personnes. Déjà 3 à ce jour.

Une nouvelle présidente, Valérie BOISGELOT a également repris les rênes de l'Amicale des sapeurs-pompiers.

Michel DELAPIERRE a quant à lui pris la présidence de la FNACA.

Tous ces changements insufflent un vent de renouveau. Je veux y voir un bon présage.

Merci également à nos institutrices et aux employés communaux qui font de l'excellent travail.

En ce début d'année 2025 qui semble difficile, je veux rester optimiste et je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne et heureuse année.

Jean-Louis Champagnat



VIE DE LA COMMUNE

HOMMAGE À JEAN-MICHEL BILLEBAULT

L'espace pour honorer Jean-Michel Billebault , Maire de Bouhy durant 20 ans a été inauguré pendant la foire de Bouhy le 17 novembre dernier. Entouré de Mme Pascale de Mauraige, conseillère départementale, Mme Nadia Sollogoub, sénatrice, Mme Magalie Malerba, sous-préfète de Cosne, Jean-Louis Champagnat, M. Julien Guibert, Député et Patrick Bondeux, conseiller départemental. (de gauche à droite sur la photo), ainsi qu'un grand nombre de personnes présentes ce jour-là, Michael Billebault à rendu un poignant hommage à son père.



NETTOYAGE DU CIMETIÈRE



Une quinzaine de bénévoles a participé samedi 7 septembre au nettoyage du cimetière. « Je ne m'attendais pas à autant de monde », se réjouit l'organisatrice Dominique Petiot, avec l'espoir « d'une participation encore plus nombreuse la prochaine fois. Ce n'est pas forcément une partie de plaisir, mais à plusieurs, c'était plus sympa avec des personnes de tout âge, jeunes et moins jeunes. On a œuvré, sous la pluie, et écouté des histoires de la commune datant de fort longtemps», relate Dominique Petiot, motivée par la volonté d'agir.

L'interdiction d'utiliser des produits désherbants, le manque de cantonnier en ce début de rentrée, des défunts qui n'ont pas ou plus de famille pour entretenir, sont autant de raisons justifiant l'action engagée. « La matinée va se refaire. Les annonces seront affichées à la mairie, à la boulangerie, et près de la porte du cimetière. La création d'une future association spécifique à l'entretien du cimetière pourrait être envisagée. La matinée s'est conclue autour de gâteaux et verre de l'amitié offerts par deux bénévoles. Je remercie énormément tous les bénévoles », insiste Dominique Petiot.



NOUVEAUX ARRIVANTS A LA COMMUNE

Agent technique communal depuis 8 ans, Florent Carré a mis fin à ses fonctions cet été. Il est remplacé par **Pierre Gagnebé**, 34 ans : « J'ai commencé ma vie professionnelle à Pouilly sur Loire, où j'ai exercé 15 ans en tant qu'employé communal. Aujourd'hui, je suis ravi d'intégrer les services de la commune de Bouhy. Les habitants m'ont très bien accueilli et toute l'équipe municipale aussi. Je vais faire au mieux pour mettre mes compétences au service de la commune. J'ai fait la connaissance d'Olivier qui travaille ici depuis 30 ans, il m'a permis de vite m'habituer au mode de fonctionnement de la municipalité ; nous formons une bonne équipe ! »



Vendredi 27 septembre, le maire, Jean-Louis Champagnat, et les membres du conseil municipal, avaient convié les employés municipaux à une cérémonie pour le départ en retraite de Sabine Pregermain, qui a tenu l'agence postale communale pendant 16 ans.

Durant toutes ses années Sabine à également secondé Paule Le Gallo, au secrétariat de la mairie et pendant 5 ans elle à accompagnée les enfants dans le transport scolaire avec Maryse Carré.

Véronique Billet la remplace depuis le 2 septembre.

Diplômée d'un BTS A.C.A Spécialité Publicité Marketing à Paris 16, elle occupe désormais les mêmes fonctions que sa prédécesseure.



Emilie Transler secondera Marie-Line Rebillard, maîtresse des maternelles à l'école de Bouhy en tant qu'Atsem.

Elle participe aux multiples activités et projets réalisés par les enfants au cours de l'année scolaire.

Emilie assure aussi la surveillance des enfants à la cantine avec Catherine Moreau.



RENTRÉE SCOLAIRE

Cette rentrée 2024 a été placée sous le signe du soleil. Les bâtiments scolaires et les espaces municipaux s'investissent pleinement dans leur mission d'encadrement des élèves lors des temps périscolaires de cantine, garderie et d'aide aux devoirs.

Le périscolaire jouit d'une équipe motivée avec des animateurs soucieux du bien être des enfants matins et soirs.

Catherine est secondée par Emilie qui s'occupe des enfants lors des repas. Catherine Moreau est la dernière cantinière de la Nièvre à préparer de bons petits plats aux maternelles et aux primaires de Marie-Line Rebillard et Marion Potignat.

L'équipe remercie le don de Madame Dumont qui a servi à l'achat de chocolats de Noël pour les enfants.



REPAS DES AÎNÉS



Dans une ambiance de Noël, des tables décorées avec goût et un repas préparé par la boucherie de Bouhy, ce sont plus de 70 personnes qui se sont réunies autour d'un décor mis en place par des bénévoles de la commune.

Des retrouvailles appréciées et un moment de partage savouré entre amis, voisins ou famille malgré le froid et quelques virus...

Monsieur le Maire rappellera l'importance de ce moment de rencontre et d'échange une fois par an.

SAINT-ÉLOI



Comme chaque année, à l'occasion de la fête de la Saint-Eloi, patron des ouvriers du métal et des agriculteurs, une messe a été célébrée au cours de laquelle des galettes apportées en offrande ont été bénies.

SPECTACLE DE NOEL DES ÉCOLES

C'était Noël avant l'heure à la salle des fêtes de Bouhy ce vendredi 13 décembre, pour le bonheur des petits comme des grands. Les enfants ont présenté un spectacle divertissant pleins de chansons et d'acrobaties.

Le Père Noël a ensuite fait une entrée remarquée, acclamé par les enfants, pour une distribution de cadeaux. Il est reparti pour la suite de sa tournée en confiant que les enfants de Bouhy étaient toujours adorables. La soirée s'est terminée avec des collations préparées par les parents et un verre de l'amitié.



ALIMENTATION GENERALE CULTURELLE

Cela fait maintenant quatre ans que le rendez-vous est donné par la Tournée d'Alimentation Générale Culturelle, au cours de l'été, dans la cour de l'école primaire, aux petits et aux grands pour un spectacle surprise. C'était le jeudi 8 août à 15h.



BIBLIOTHEQUE

Nous rappelons que la bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h. L'ensemble des ouvrages porte une nouvelle numérotation avec code couleur pour les différentes catégories (roman, histoire...).

De nouveaux livres sont disponibles, merci aux généreux donateurs.



PORTRAIT D'UN JEUNE BOUHYTAT

LENNY ROCHES

Graine de champion...

V.B : Bonjour Lenny ! Raconte moi ton parcours scolaire...

L.R : Je fais des études en carrosserie peinture.

Je voudrai par la suite me specialiser dans l'aréographie, donc dans la décoration de motos et de casques, comme l'a fait auparavant mon grand-père Didier Roches, mon exemple.

Je suis en CAP et me projète sur un CQP.

V.B : Quels sont tes projets ?

L.R : J'aimerais devenir pilote professionnel et pouvoir en vivre.

V.B : Ta passion c'est la course... Quans as tu commencé ?

L.R : J'ai commencé par le karting en 2021 et la monoplace et la voiture en 2023.

V.B : Ta plus grosse déception ?

L.R : Je n'ai pas pu donner le meilleur de moi-même à la finale du feed racing.

V.B : Ton meilleur souvenir ?

L.R : Les moments passés avec mon frère aux courses et avoir fini vice champion de france 2024 de 208 cup.

V.B : Merci beaucoup ! Pleins de belles choses pour l'avenir !



ÉCOLES



Les élèves au cinéma



Les enfants d'aujourd'hui sont souvent confrontés aux œuvres du 7ème art. Cependant, ils ne connaissent que peu la richesse proposée par cette discipline. Aussi, cette année, les élèves seront amenés à fréquenter régulièrement les salles de cinéma. En effet, la classe de CP-CE1-CE2 participe au dispositif « École et cinéma » qui propose une sélection de trois films à aller voir au cinéma dans un thème donné. Pour cette année, ce sera le thème de la quête qui sera traité avec les films *L'île de Black Mor*, *La vallée des loups* et *Mon voisin Totoro*.

Pour chaque film, en amont et en aval de la séance, des documents sont mis à disposition des enseignants afin de pouvoir étudier en détails l'œuvre cinématographique.

Cette volonté de participer au dispositif est née de la création d'un Territoire Éducatif Rural (TER) qui englobe le collège de St Amand et les écoles dont les élèves de CM2 se rendent dans ce collège.

Ce TER vise à doter chaque élève d'un bagage culturel suffisant afin que chacun se sente capable, s'il en ressent l'envie, de poursuivre ses études dans le supérieur.

Le fait d'aller au cinéma régulièrement devrait permettre aux enfants de se familiariser avec le lieu mais aussi de visionner des genres de films qu'ils n'ont pas l'habitude de fréquenter (animé, documentaire,...). L'étude approfondie de chaque œuvre permettra également de travailler autour du vocabulaire cinématographique et d'éléments culturels apportés par chaque film.

Tout cela participera donc à enrichir le bagage culturel de chacun et les aidera à s'épanouir pleinement.

Mme Potignat



PARENTS D'ÉLÈVES



Association Les Pierr'Hybou

C'est parti pour une nouvelle rentrée !



C'est dans une ambiance conviviale que pour la neuvième année, nous prenons plaisir à organiser des manifestations au profit de tous les enfants du RPI.

Comme chaque année, a eu lieu la soirée Halloween à Dampierre sous Bouhy. Vampires, diables et toutes sortes de monstres ont défilé dans les rues du village pour récolter de nombreux bonbons offerts avec générosité par les habitants.

Une poignée de bénévoles a tenu un stand à la foire de Bouhy le 17 novembre dernier où ont été vendus des objets et décorations fabriqués par des petites mains créatives.

Nous poursuivons nos actions de fin d'année avec la vente de sapins de Noël du Morvan ainsi que la vente de gâteaux St Michel.

Le 8 février 2025 aura lieu la soirée tartiflette à la salle des fêtes de Bouhy, nous vous attendons nombreux !

Les bénéfices de toutes ces manifestations aident les 3 classes du RPI dans le financement de matériel et les sorties scolaires notamment.

Vous pouvez suivre nos actions sur la page Facebook : « Association Les Pierr'Hybou »

Nous rappelons que la présence de parents est indispensable pour l'avenir de notre association. Nous serions ravis de compter sur de nouveaux parents, motivés et dynamiques pour continuer à organiser nos actions.

N'hésitez pas à nous rejoindre !



Iris CHARRAULT

Présidente de l'association

Contact : lespierrhybou@free.fr



LA FNACA



Le mot du Président :

A chacun, nous adressons tous nos vœux pour 2025.

*Comme chaque année, nous avons dégusté
la galette des rois.*

*Comme tous les ans,
la FNACA honore ses combattants
en participant à toutes les commémorations :
19 Mars - 8 Mai - 11 Novembre*

*En mars, nous avons réalisés comme tous les ans
notre banquet à Myennes, avec un menu succulent,
auquel notre Maire, Jean-Louis Champagnat
nous à fait l'honneur de se joindre.*

*Monsieur le Maire, nous adressons nos remerciements
pour la subvention allouée par la municipalité.*

*L'assemblée générale à eu lieu le 18 Octobre 2024
à la salle du conseil.*

*Tous les membres de la FNACA
vous souhaitent de bonnes fêtes
de fin d'année et une bonne année 2025*

Mr Delapierre



COMITÉ DES FÊTES

Malgré une météo capricieuse cette année, nous avons tout de même pu compter sur vous, aucune fête n'a été annulée.

Merci à tous les bénévoles pour leur implication et leur dévouement, on vous attends nombreux cette année encore.

Meilleurs vœux 2025

Mr le Président

Guillaume Cifelli

Soirée Tête de Veau



Randonnée de Printemps



14 Juillet





Randonnée Semi-Nocturne



Sainte Anne



Soirée Moules Frites



Foire Primée



LA CHAPELLE SAINTE-ANNE

Le mot du Président :

« L'association Chapelle Sainte-Anne de Bouhy s'est réunie en Assemblée Générale le 15 mars 2024.

Lors de cette réunion les comptes 2023 ont été approuvés, le bureau reconduit.

L'état de la chapelle a été rappelé.

On constate une forte augmentation de la cotisation d'assurance qui protège la chapelle et son terrain : incendie, tempête mais aussi responsabilité civile.

Merci à la commune de Bouhy qui a renouvelé sa subvention.

Merci aux donateurs, aux adhérents cotisants et aux bénévoles.

Les restaurations effectuées ces treize dernières années n'excluent pas une surveillance régulière.

Ces derniers mois particulièrement pluvieux on a pu voir l'eau venant des champs entrer dans la chapelle. En effet si elle n'est pas dirigée vers l'ouvrage qui doit la canaliser ce phénomène se reproduit à chaque grosse pluie.

Il est donc indispensable que l'accotement de la route communale reste plus bas que la chaussée.

Au moment de la fête, des pierres lancées sur la toiture récemment restaurée ont cassé des tuiles. (Pierres retrouvées au pied de la chapelle)

On espère que cet évènement rare mais malheureux est seulement du à l'ennui d'une jeunesse mal encadrée.

On a pu déplorer un acte de vandalisme le 24 novembre 2024, en effet un arbre a été coupé à 50cm de hauteur sur le terrain face à la chapelle, le motif n'est pas le vol et rien n'a été enlevé.

C'est triste de constater qu'un ou plusieurs individus puissent s'attaquer à ce frêne plus que trentenaire et plein de vie. La gendarmerie a été contactée.

Un point positif : les fissures sur la voûte réparées en 2022 n'ont pas réapparu.»

Daniel Bert

Rappel : La chapelle est ouverte au public le dimanche de la fête de juillet et des journées du patrimoine, le dimanche après -midi où des amateurs de vieilles pierres viennent entendre l'historique du site de Sainte-Anne.



LES AMIS DU MOULIN BLOT

Je commencerai cet éditorial en rendant hommage à **Jean-Pierre PETIOT** qui nous a quitté en mars dernier. Il était un pilier de notre association. Il y a œuvré, donnant de son temps et de sa générosité, pendant plusieurs décennies. Trésorier cuisinier, meunier, guide, bricoleur, l'association a pu, jusqu'au bout, compter sur lui. Il restera dans nos pensées et dans notre cœur.



Je vous remercie à nouveau de l'intérêt que vous portez à notre Association en ayant renouvelé vos adhésions lors de notre assemblée générale qui s'est tenue le 2 février 2024.



Comme tous les ans, au printemps, nous avons procédé à la mouture de 400 kg de blé avec lesquels nous avons obtenu environ 200 kg de farine. Cette farine pour une grande partie a été mise en vente. Une autre partie a servi à élaborer les fameux biscuits du moulin faits par nos pâtissières attitrées ainsi que la confection de pains faits par un artisan boulanger. Tout a été vendu lors de notre fête annuelle !

Cette fête annuelle qui a eu lieu, dans le cadre des Journées du patrimoine de Pays et des Moulins, le 23 juin dernier a tout comme l'année dernière été un franc succès. Le cochon à la broche, ainsi que le bal orchestré par Guillaume Genty ont attiré pas loin de 200 personnes. Les brocanteurs, les artisans sont venus plus nombreux et le beau temps a été au rendez-vous. **Je profite une fois encore de cette occasion pour remercier nos bénévoles** qui ont œuvré avant, pendant et après notre manifestation.

Comme je l'avais annoncé lors de l'assemblée générale, nous avons fait notre voyage début septembre à Amboise et ses environs. Ce week-end a été, de l'avis général des quarante-quatre inscrits, une réussite. Même le soleil a été de la partie.



Cette année, notre fête annuelle se déroulera, toujours dans le cadre des Journées du patrimoine de Pays et des Moulins, le dimanche 29 juin. Elle sera identique à l'année écoulée et aura, je l'espère, autant de succès... **Je remercie Monsieur le Maire, Jean-Louis Champagnat, de nous donner la possibilité de nous exprimer et j'en profite pour vous présenter, au nom de l'Association, mes très bons vœux pour cette nouvelle année 2025.**

Guy Vergnol
Président de l'Association des Amis du Moulin Blot.





Le saviez-vous ?

BRUITS (arrêté préfectoral n° 2007-P-2817 complété par l'arrêté préfectoral n° 58-2021-12-02-00006).

Bricolage / Jardinage

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h30
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Effaroucheurs

Leur usage doit être restreint à quelques jours durant lesquels les cultures doivent être sauvegardées avant la récolte et sous réserve qu'aucun autre moyen technique ne peut être mis en œuvre. Leur implantation ne peut se faire à moins de 250 mètres d'une habitation ou d'un local régulièrement occupé par un tiers. Leur fonctionnement est interdit du coucher au lever du jour.



Divagation des chiens (art. L.211-22 et L.211-23 du Code Rural).

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de la voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

L'article R 622.2 du code pénal punit le fait de laisser divaguer des chiens représentant un danger pour autrui (contravention de 2ème classe soit 150 €).

Brûlage des déchets (arrêté préfectoral n° 85-3421)

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit.

Les déchets verts sont assimilés à des ordures ménagères. Chacun est tenu d'utiliser les divers moyens mis à disposition pour l'élimination des déchets (containers pour le tri sélectif, déchetterie, ramassage des ordures ménagères)



RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Les administrés victimes d'une catastrophe naturelle doivent dans un premier temps déclarer leur sinistre auprès de leur assureur dans les conditions prévues par leur contrat d'assurance. Ils doivent également saisir la mairie afin que celle-ci engage une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, pour l'ensemble de la commune. Pour cela, ils doivent adresser, avant le 31 décembre de l'année en cours, leur demande par courrier simple à la mairie, en indiquant :

Nom, Prénom, adresse, tél. portable et/ou adresse mail, adresse du bien concerné par les dégâts, désordres constatés, période au cours de laquelle ils ont été constatés ou leur aggravation. Joindre des photographies.

En début d'année suivante, le maire formule une demande de reconnaissance auprès du préfet de département. Une commission interministérielle se prononce ensuite sur le caractère naturel et l'intensité anormale du phénomène en se basant sur les expertises techniques réalisées (en règle générale, la décision est prise dans un délai de 5 à 8 mois).

En cas de publication au Journal Officiel, d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune, la mairie informe les propriétaires s'étant signalés, de cette publication et du délai de 10 jours qui incombe aux sinistrés pour entreprendre les démarches auprès de leur assureur.

Attention : Les dégâts provoqués par les vents violents (tempêtes, tornades...), la grêle et le poids de la neige n'entrent pas dans le champ de la garantie catastrophe naturelle. Ils sont couverts par les contrats d'assurance au titre de la garantie « Tempête, Neige et Grêle », dite TNG. Ces dommages sont directement indemnisés par les assureurs. La mairie n'a donc pas compétence à délivrer des attestations relatives à la violence des vents en lieu et place de Météo France.



OBLIGATIONS D'ÉLAGAGE DES LIGNES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

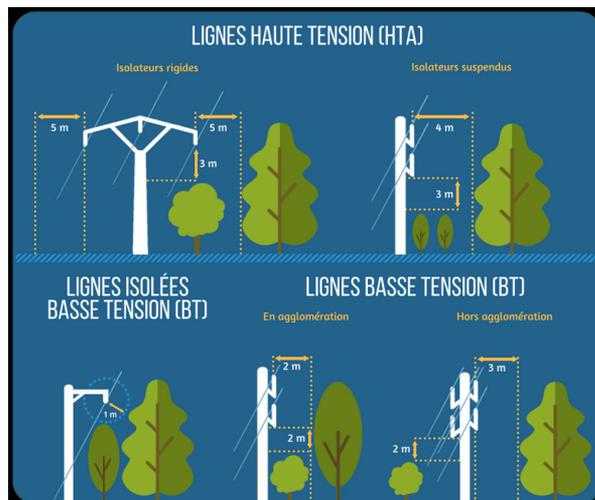
Pourquoi élaguer à proximité des réseaux électriques et téléphoniques ?

Régulièrement, à l'occasion de coups de vents ou de chutes de neige, les lignes téléphoniques ou électriques sont coupées par des chutes d'arbres entraînant le dysfonctionnement des téléphones fixes et mobiles ainsi que des coupures d'accès à internet ou des coupures d'électricité. Protéger les lignes téléphoniques ou électrique n'est donc pas qu'une question de confort, c'est un intérêt commun à tous.

Électricité : à la charge des propriétaires dans la plupart des cas

Le propriétaire doit réaliser la coupe de ses arbres (ou la confier à un professionnel) si la ligne électrique surplombe son terrain et que l'arbre a été planté après la construction de la ligne, si l'arbre ne respecte pas les distances prescrites par la réglementation ou encore si l'arbre planté sur le terrain déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique. Avant toute intervention, informer Enedis sur le site www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr. Si les travaux relèvent de la responsabilité d'Enedis, le propriétaire en sera alors informé.

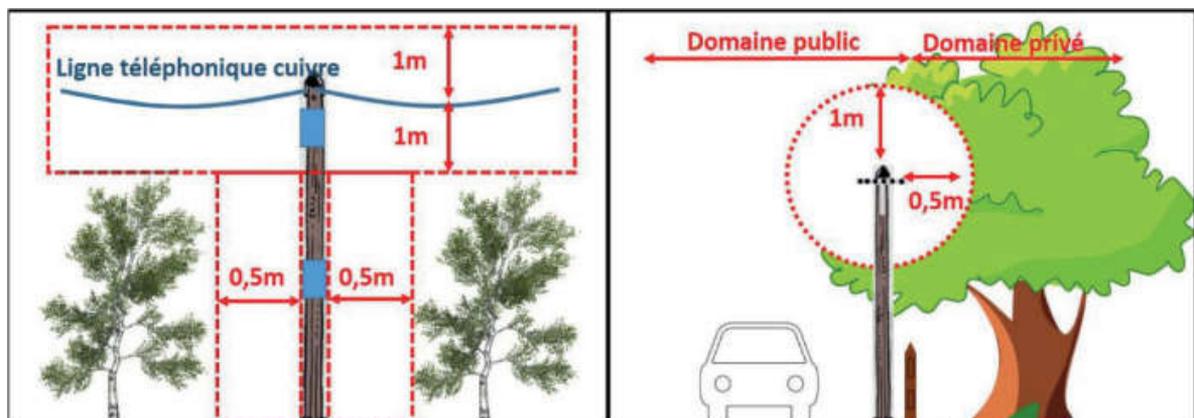
Distances à respecter dans tous les autres cas et notamment si l'arbre du jardin a été planté avant la construction de la ligne, son élagage sera pris en charge par Enedis. Si l'on ne sait pas qui de l'arbre ou de la ligne était là le premier, interroger Enedis. S'il appartient à l'organisme de prendre en charge l'élagage, laisser l'entreprise chargée de le faire accéder au terrain. Le bois coupé demeure la propriété du propriétaire du terrain. S'il ne désire pas le conserver, à lui d'en demander l'évacuation. Aucun frais ne pourra être réclamé pour cela.



Ligne téléphonique : à la charge des propriétaires

La loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 dispose que :

"le propriétaire d'un terrain doit assurer le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage des arbres lorsque cela est nécessaire afin de prévenir l'endommagement des équipements du réseau téléphonique et l'interruption du service. En cas de défaillance, ces opérations sont accomplies par des



La Gendarmerie Nationale
vu sous un angle local...



« Racontez-nous votre métier »

Interview de Thomas Heekeng, 33 ans, 12 ans de carrière,
Gendarme à la brigade de Saint-Amand-en-Puisaye.



V.B : Bonjour Thomas, pourriez-vous tout d'abord d'écrire votre rôle et vos responsabilités au sein de la brigade ?

T.H : Bonjour Véronique, mon rôle principal est la sécurité de la population et la protection des biens. Garder le maintien de l'ordre public et l'exécution des lois.

V.B : Lorsque vous avez choisi ce métier, quel était votre objectif ?

T.H : Je voulais être au service des gens, de la population. C'est un métier qui est varié, il n'y a pas de routine, c'est ce que je recherchais.

V.B : Quel à été votre parcours professionnel ?

T.H : J'ai passé le bac économique et social. J'ai passé le concours de gendarme adjoint puis les sous officiers.

V.B : Quel à été le déclencheur ?

T.H : J'ai fais une préparation militaire dans l'armée de l'air... Et j'ai changé pour la gendarmerie.

V.B : Une journée type ressemble à quoi ?

T.H : Chargé d'accueil, interventions (accidents, violences, cambriolages...), enquête judiciaire, patrouille de nuit...

V.B : Pouvez-vous me donner un exemple d'affaire sur laquelle vous êtes sans compromettre le secret de l'enquête ?

T.H : Des cambriolages et des violences intra-familiales et conjugales.



V.B : Pouvez-vous partager la réalisation récente d'une enquête qui a bien fini ou qui a été conclue ?

T.H : Un homme violent déjà emprisonné, revenu au domicile et retourné en prison pour récidive...

V.B : Un défi que vous avez réussi ?

T.H : Le concours à l'O.P.J (officier de police judiciaire), c'est un poste à grosses responsabilités.

V.B : Si vous deviez résumer votre métier en 3 qualités ?

T.H : Intéressant, valorisant, confiance en soi.

V.B : Quels conseils donneriez-vous aux personnes qui aimeraient s'engager ?

T.H : Être passionné, rigoureux, volontaire, avoir une bonne condition physique et savoir faire don de sa personne à n'importe quel moment.

V.B : La question + ! Avez vous été missionné pour les J.O 2024 ? Si oui pour quelles missions ?

T.H : Oui ! Pour la gestion de la population sur zone ; sécurité face aux vols et à la violence.

LES CONSEILS DE NOTRE GENDARME :

- **Concernant les cambriolages:** passages de voisins ou amis régulièrement, fermer les habitations, prévenir la gendarmerie de proximité de votre départ via le formulaire «opération tranquillité vacances»
- **Concernant la sécurité routière :** Lever le pied, pas d'alcool ni de drogue au volant. Pas de téléphone.
- **Les adolescents :** attention au harcèlement dès le plus jeune âge, attention aux réseaux sociaux et aux jeux.
- **Accidents/accrochages :** Relever la plaque... appeler le 17 ou le 18.
- Attention aux **démarchages** à la porte ou au téléphone...
- Attention lors des **retraits au distributeur**
- Attention aux **vols à la tire et à l'arrachée** (portable, sac à main...)
- Attention aux **sms** ou aux **liens internet** demandant les coordonnées bancaires ou des informations personnelles.

Numéros utiles

- Numéro d'urgence : 112
- Police/Gendarmerie : 17
 - Pompiers : 18
 - SAMU : 15
- Carte de crédit perdue ou volée :
0 892 705 705
- Opposition de chéquier :
0 892 683 208





POMPIERS



EN IMAGE...

A L'ÉCOUTE : ...De David Bucheton. Nouveau chef de centre au C.P.I de Bouhy

V.B : Quel est ton grade au sein des sapeurs pompiers ?
Depuis quand es tu pompier ?

D.B : Je suis sergent chef, rentré en 2002

V.B : Pourquoi l'envie d'être pompier ou quel a été ton déclencheur ?

D.B : C'est plutôt une situation personnelle qui m'a beaucoup marqué où je n'ai rien pu faire et qui encore aujourd'hui me reste en mémoire...



V.B : Pourquoi as tu choisi de reprendre la place de chef de centre à Bouhy ? Quels sont les avantages et les inconvénients ?

D.B : J'ai beaucoup réfléchi à la situation. J'ai déjà un travail qui prend beaucoup de temps et je me suis dit que si personne ne reprenait la place, le centre fermerait définitivement et impossible de faire machine arrière. Vraiment dommage de ne plus avoir de pompiers à Bouhy...

V.B : Comment sera composée ton équipe ?

D.B : L'équipe se féminise. Nous aurons Julie Beauvils, Valerie Boisgelot, Noella Guillaumat, Maryline Sagette, Romain Boulommier, Florent Carré, et moi-même.

V.B : Combien de manoeuvres faites vous par an ?

D.B : Nous faisons 1 manoeuvre par mois pour pouvoir se tenir informé des nouvelles notes opérationnelles.

V.B : L'intervention la plus difficile ou compliquée pour toi durant ta carrière ?

D.B : Une intervention sur une jeune personne que je connaissais sans résultat et qui restera gravée à jamais.

V.B : Tu vas être entouré de femmes... quel est ton ressenti ?

D.B : L'important c'est d'avoir une équipe soudée et réactive face à toutes les situations.

V.B : Quels conseils à donner aux habitants ?

D.B : Ne pas hésiter à se former aux premiers gestes de secours, un seul geste peut sauver une vie...

V.B : Nous avons besoin de pompiers volontaires, qu'est ce qui pourrait donner envie aux jeunes de se lancer ?

D.B : Les formations sont très enrichissantes. L'esprit et le secours en équipe sont les maîtres mots. Sauver des vies et redonner la vie ; de même juste redonner le sourire permet d'avoir accompli un devoir et se sentir utile.

V.B : La devise des pompiers dans la Nièvre « Courage et Dévouement ».

Qu'est ce que cela t'inspire ?

D.B : Un pompier mettra tout en oeuvre pour sauver une vie tout en veillant à la sécurité de son équipe ou son binôme.

V.B : A Bouhy, sur quels types d'interventions pouvez vous partir quand le bip sonne ?

D.B : La majorité sont des secours aux personnes puis accidents de la route et les feux !



Arrêt sur images...

Sainte Barbe du 14 Décembre 2024



Opération Pupilles & Fonds d'entraide

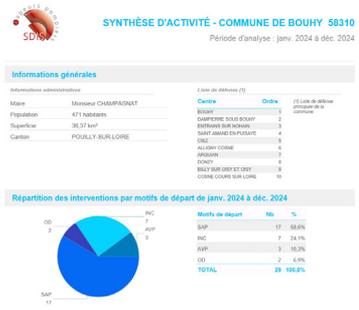


L'Équipe...



Élections du nouveau bureau de l'association de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bouhy.

(De gauche à droite : Romain Boulommier-trésorier, Julie Beaufls -secrétaire adjointe, Jeremy Laigle, secrétaire, Valérie Boisgelot - Présidente)



& Retour en images : Manoeuvres 2024



« Nous avons pu réunir une nouvelle équipe du bureau de l'association, que je souhaite placer sous le signe de la redynamisation des actions locales. Nous avons déjà planifié plusieurs actions comme la participation à la foire de Bouhy, l'organisation du dîner de la Sainte Barbe ou la récolte de fonds pour le Téléthon. Mais nous sommes également en réflexion pour créer la surprise avec des actions inédites qui je l'espère raviront les Bouhytats ! »



La protection de la ressource en eau est une priorité pour la production d'eau potable. Contre les pollutions locales ponctuelles et accidentelles, la réglementation instaure ainsi des périmètres de protection autour des captages d'eau (article L 1321- 2 du code de la santé publique) mise en oeuvre par les Agences Régionales de Santé (ARS).

La réglementation nous impose 3 périmètres :

- 1) Le périmètre de protection immédiate (PPI) du site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage ;
- 2) Le périmètre de protection rapprochée (PPR) qui est un secteur plus vaste (en général quelques hectares) et dans lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage ;
- 3) Le périmètre de protection éloigné (PPE) : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Il recouvre en général l'ensemble du Bassin d'Alimentation du Captage (BAC) ou Aire d'Alimentation du Captage.

Plusieurs étapes composent la procédure d'établissement d'un périmètre de protection d'un captage :

- délibération de la collectivité,
- étude géologique préalable,
- avis de l'hydrogéologue agréé,
- enquête publique et administrative,
- avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques,
- arrêté préfectoral de Déclaration d'utilité publique.

Les 2 étapes essentielles sont l'avis de l'hydrogéologue agréé et, en fin de procédure, la Déclaration d'utilité publique (DUP).

Afin d'aider à la mise en œuvre des périmètres de protection à l'échelle nationale, un guide technique à l'attention des hydrogéologues agréés a été élaboré. Les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) accompagnent l'instruction de ces périmètres et de leurs servitudes.

Un bilan annuel est réalisé sur l'avancement de ces procédures : Bilan annuel des DUP de périmètres de protection.

La notion de périmètre de protection a été définie pour la première fois dans la loi du 15 février 1902. Pourtant, ce n'est que dans le cadre de la loi du 16 décembre 1964 que l'instauration des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau pour l'alimentation est rendue obligatoire. Par la suite la loi du 3 janvier 1992 rend également obligatoire l'instauration des PPC pour les captages antérieurs à 1964.

Pour conforter cela et en application de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, l'article L 1321 -2 du Code de la santé publique impose désormais aux collectivités responsables de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine de mettre en place des périmètres de protection autour des captages

Il appartient à la collectivité, maître d'ouvrage, d'engager cette procédure qui doit conduire à un arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP).

Le Siae de la Puisaye (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) qui regroupe 8 communes (Alligny-Cosne, Arquian, Bitry, Bouhy, Ciez, Dampierre, St Amand en Puisaye, St Vérain et 5 hameaux de St Loup) distribue l'eau à 3.883 abonnés.

M. Jean-Claude FOURNIER est le Président du Siae de la Puisaye.
 Personnel du Siae de la Puisaye :
 -secrétaire : Mme Catherine BARBIER
 -techniciens : MM Samuel DURET, Lucas DELILLE et Vincent THOMAS

Horaires
 lundi au jeudi 08h00-12h00 et 13h00-17h00
 vendredi 08h00-12h00 et 13h00-16h00



SYNDICAT MIXTE



Collecte des déchets ménagers



Tri des déchets : félicitations aux habitants de la Puisaye-Forterre

La Bourgogne Franche Comté est la 3^{ème} région qui trie le mieux ses déchets derrière la Bretagne et les Pays de la Loire. En Bourgogne Franche Comté, nous sommes une des meilleures collectivités ! **Alors bravo à tous pour vos efforts sur le tri.**

Ces excellents résultats sont le fruit de l'engagement des habitants en matière de tri mais aussi de la mise en place en 2019 de la collecte des emballages en porte-à-porte en sacs jaunes. Ce changement de dispositif a été un franc succès et a permis, en facilitant le geste de tri de la population, de doubler les quantités d'emballages collectés et donc recyclés.

Redevance : une gestion rigoureuse de la collecte et du traitement des déchets

La collecte et le traitement des déchets coûte de plus en plus cher pour plusieurs raisons :
- Augmentation du coût de la vie (gasoil, matières plastiques...)

- Augmentation des lois en matière de protection de l'environnement entraînant des mises aux normes coûteuses

- Baisse du nombre d'habitants entraînant une répartition du coût du service sur une population totale moins importante alors que le nombre de points de collecte reste identique (même nombre d'habitations).

- Augmentation des taxes de l'Etat et baisse des subventions.

Aussi, chaque collectivité fait des choix de collecte et de traitement qui lui sont propres en fonction de son milieu (urbain ou rural) et de sa population (âge, catégorie socioprofessionnelle...).

Mais toutes les collectivités ont comme principale préoccupation de contenir les coûts en répondant aux contraintes réglementaires, techniques et aux besoins des usagers, tout en respectant l'environnement.

Grâce à une gestion rigoureuse de la collecte et du traitement, notamment en étant exigeant sur les quantités et la qualité du tri des déchets, **la CCPF n'augmentera pas la redevance pour la 5^{ème} année consécutive en 2025.**

La Communauté de communes a fait le choix d'un barème de facturation qui varie :

- **pour les particuliers** : selon le nombre de personnes vivant au foyer,
- **pour les professionnels** : selon la quantité et la nature des déchets présentés à la collecte.

Les tarifs 2025

Foyer 1 personne	195 €
Foyer 2 personnes	225 €
Foyer 3 personnes	262 €
Foyer 4 personnes et +	273 €

Le calendrier de collecte

Les collectes ont lieu les jours fériés à l'exception des collectes du 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Le calendrier de collecte 2025 sera disponible en décembre en mairie et sur le site de la Communauté de communes : <https://www.puisayeforterre.com/vivre/gestion-dechets/publications>.

Pour tout renseignement, appelez le :
N° Vert 0 800 584 762
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Venez chercher
VOTRE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES
GRATUIT

**Avis aux retardataires
Il n'est pas trop tard !**

D'ici peu, les sacs à ordures ménagères déposés à même le sol et non dans un bac ne seront plus collectés. Vous devez **IMPÉRATIVEMENT** être équipés d'un bac à ordures ménagères de la CCPF.

Pour obtenir votre bac ou pour tous renseignements, contactez la mairie ou le service déchets au : **0800 584 762** ou jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

SPORT

Bouhy Dynamic

Bouhy Dynamic et son coach Jacqueline, toujours présents et de plus en plus nombreuses !
Tous les mardis soir
- de 17h15 à 18h15
pour le 1er cours
- de 18h30 à 19h30
pour le 2eme cours.
Mme Sorhaindo,
secrétaire de Bouhy Dynamic
Contact : 06.82.43.97.53
ou 06.85.35.78.18



V'Roni'K'Dance Fit

Jeudi soir à la
Salle des fêtes de
Bouhy avec Veronica
18h30 Fitness
(Renfo/Cardio/Hiit)
19h15 Body Zen
(Pilates/ Yoga/Stretch)
Sms : 07.69.74.43.74



Armelle Fit



Lundi soir
Salle des fêtes
de Bouhy
18h30 Fit Dance

DON DU SANG

Président
Jean Pierre DAVIAUD

Secrétaire
Rémi GAUCHOT

Trésorier
Claude CHAMBAULT

Membres de l'amicale de SAINT AMAND

Monique GAGNEPAIN, Jean Claude REBOULLOT, Raymond LACHENY, Georges LAPLANTE,
Jean Luc CAVOY, Jean MARECHAL, Carole VILAIN.
Vérificatrice aux comptes : Valérie TORTRAT.



Collectes programmées pour 2025

Salle des fêtes

Mardi 7 Janvier 2025 de 14h30 à 18h30
Mardi 4 Mars 2025 de 14h30 à 18h30
Mardi 29 Avril de 14h30 à 18h30
Mardi 14 Octobre de 14h30 à 18h30
Mardi 9 Décembre de 14h30 à 18h30

Au château

Mardi 24 Juin 2025 de 14h30 à 18h30
Mardi 19 Août 2025 de 14h30 à 18h30

L'assemblée générale est prévue le **samedi 1^{er} Mars 2025 à 16H00 à SAINT AMAND** suivie du pot de l'amitié.
La randonnée de printemps est fixée le **samedi 19 Avril à BOUHY** départ à 8h30 suivie du pot de l'amitié.
La randonnée d'automne est fixée le **samedi 13 Septembre à SAINT AMAND** départ 8H30 suivie du pot de l'amitié.

Résultats pour l'année 2024 : Présentés, 224 : Prélévés, 199 : Nouveaux, 23 : Autres, 4 6 collectes
Résultats pour l'année 2023 : Présentés, 211 : Prélévés, 194 : Nouveaux, 14 : Autres, 13 5 collectes

L'amicale remercie le comité des fêtes de BOUHY pour le don de la recette de la randonnée des crêpes du
Dimanche 31 Mars.

L'amicale remercie également les Mairies de
SAINT AMAND, DAMPIERRE, ARQUIAN, BITRY, BOUHY, LAINSECO, SAINPUITS .
Nous rappelons que celle-ci fonctionne grâce aux subventions qui lui sont attribuées.

Elle remercie aussi l'ensemble des donneurs et sympathisants.



CENTRE SOCIAL

12 bis rue du Faubourg Neuf • 58310 Saint-Amand-en-Puisaye
Tel : 03 86 39 67 39 • Mail : accueil@cscpf.fr • Site : www.cscpf.fr
Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h.



Le Centre Social et Culturel de Puisaye Forterre, un lieu pour tous et toutes !

Le centre social et culturel de Puisaye-Forterre vous accueille toute l'année.

Vous y trouverez beaucoup de propositions, il y en a pour tous les âges !

Les enfants pourront par exemple intégrer la micro-crèche, fréquenter l'accueil de loisirs les mercredis et les vacances scolaires, participer à des activités de loisirs (multisports, dessin ...).

Les adultes eux aussi trouveront des propositions d'activités : couture, langue des signes, anglais, taïso, yoga, qi qong, marche, et des activités physiques adaptées à sa forme et ses capacités.

Il y a aussi tout un programme d'activités à faire « en famille » (parents et enfants, ou grands parents et petits enfants, voire d'autres combinaisons de proches : oncle, tante,...) : la bougeothèque, le club Nature...

Enfin, le centre social c'est aussi des actions de solidarité, l'insertion par le travail... et l'accompagnement dans vos démarches administratives notamment, avec les permanences France Services.

TOURISME



INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS :



Christelle GAUTRON BERROUET direction@puisaye-tourisme.fr - 06.21.15.77.47



Pierre CLAUDE responsablepromotion@puisaye-tourisme.fr - 03.86.44.15.66

Vous souhaitez connaître les événements organisés en Puisaye-Forterre ?
Encore plus simple :



Il suffit de vous abonner à notre newsletter en flashant le QR code ou en rentrant votre adresse e-mail, tout en bas de notre site web : www.puisaye-tourisme.fr

Chaque jeudi, vous recevrez la newsletter de l'Office de Tourisme. Vous y retrouverez les événements phares du week-end et la liste complète des manifestations en téléchargement.

Le bulletin de Bouhy / JANVIER 2025 25



BOUHYTANNAIRE

ASSOCIATIONS

Amis du Moulin Blot (Les)

Président : Guy VERGNOL.....06 84 76 28 54

Vice-Président :

Jean-Pierre DAVIAUD.....06 15 90 68 45

Association Chapelle Sainte-Anne de Bouhy

Président : Daniel BERT03 86 26 40 80

Bouhy Dynamic

Présidente : Arlette Gamache.....06 82 43 97 53

Comité des Fêtes

Président : Guillaume CIFELLI.....06 86 27 20 63

FNACA

Président : Mr DELAPIERRE.....03 86 26 48 88

CENTRE SOCIAL

Saint-Amand-en-Puisaye

Services administratifs

12 bis rue du Faubourg Neuf03 86 39 67 39

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Alain SIEMOENS.....06 08 57 22 97

Permanence à Saint-Amand-en-Puisaye le 3^{ème}
mercredi du mois sur rendez-vous

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Toucy

5 rue des Montagnes03 86 74 35 97

www.ecole-musique-puisaye.org

ELECTRICITÉ

Enedis se charge des **coupures générales d'électricité**

quel que soit votre fournisseur d'électricité.

Appelez le **09 72 67 50 XX** (remplacez XX par votre numéro de département).

Numéro non surtaxé et joignable 24h sur 24.

ENSEIGNEMENT

Enseignement primaire

Ecole maternelle, Bouhy.....03 86 26 99 31

CP et CE1, Bouhy09 71 58 44 06

Du CE1 au CM2, Dampierre-ss-Bouhy 03 86 24 11 40

Enseignement secondaire

Saint-Amand-en-Puisaye

Collège Arsène Fié, r St-Sauveur 03 86 39 61 73

Cosne-Cours-sur-Loire

Lycée agricole, 66 r Jean Monet 03 86 26 67 67

Lycée polyvalent Pierre-Gilles de Gennes,

r Colonel Rabier03 86 28 23 45

BTS métiers de l'eau,

33 r Rivières St-Agnan03 86 28 29 08

Lycée privé Simone Dounon,

r Marcellin Berthelot03 86 28 00 58

GENDARMERIE NATIONALE

Saint-Amand-en-Puisaye

58 Route de Cosne.....03 86 39 62 40

GENDARMERIE NATIONALE 17

GÎTES RURAUX/CHAMBRES D'HÔTES

MANGET Franck, Vauvrille 06 75 20 38 00

MANGET Michel, Le Feslot06 83 03 25 40

ROZEMA Gerriane, Ravière07 86 66 27 17

MAISON DE RETRAITE

Saint-Amand-en-Puisaye

EHPAD Les Ocrières

12 rue du Faubourg Neuf03 86 39 75 13

NOTAIRE

Maître Jean-Paul JACOB,

15 Rue de la Bertine.....03 86 39 30 00

Saint-Amand-en-Puisaye

Office notarial, Rue du Dct Roux 03 86 20 06 99

Saint-Sauveur-en-Puisaye

Maître FOSSOYEUX,

17 Rue Saint-Claude03 86 45 51 48

OFFICE DE TOURISME

Accueil touristique de Saint-Amand-en-Puisaye

6 Grande Rue03 86 39 63 15

mail : otpuisayenivernaise@free.fr

site internet : ot-puisaye-nivernaise.fr

PHARMACIES

Saint-Amand-en-Puisaye

Pharmacie BAHOUS, place du Marché03 86 39 63 27

03 86 39 63 27

Entrains-sur-Nohain

Pharmacie moderne, 4 place du Marché03 86 29 22 32

POMPIERS

POMPIERS 18

avec un tél. portable 112

PETITES FAIM

Mardi Soir



07 87 24 94 70

Vendredi Soir





SANTÉ

MAISON DE SANTÉ - St-Amand-en-Puisaye
16 Grande Rue03 86 39 18 88

DIÉTÉTICIENNE

Sabine GUILLEREAU.....06 61 60 45 29

CABINET INFIRMIER03 86 39 72 76

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Iulan LOLOS.....07 66 37 85 88

Irina SABADUS.....06 38 60 23 28

MÉDECINS

Christophe JARNY, Michel SERIN,
Louise MARTIN03 86 39 18 88

OSTÉOPATHE

Clémentine CABBEKE.....03 86 22 42 61

PÉDICURE-PODOLOGUE

Gaëlle BOIZEAU.....06 64 30 19 70

PSYCHOLOGUE

Aline PERCHE.....06 10 24 86 26

DENTISTE

Donzy

François FREGEAI, 21 Gde Rue ..03 86 39 33 93

INFIRMIERES

Etas-la-Sauvin

Sonia BARDELA, Margaux DESCHEFFER,
Lise LAMARRE
22 Grande Rue03 86 47 23 75

KINÉSITHÉRAPEUTE

Entrains-sur-Nohain

Elisabeth HILDERINK
12 Place Saint-Sulpice06 59 54 70 07

MEDECINS

Entrains-sur-Nohain

Alain CONSEIL, Rue du Chapeau Rouge
.....03 86 29 22 11

Saint-Sauveur

Paulo Da Silva MOREIRA03 86 44 41 69

PÔLE SANTE

Cosne-Cours-sur-Loire

8 rue Franc Nohain03 86 59 49 39

SAMU 15

Urgences 03 86 26 56 07

SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES

Saint-Amand-en-Puisaye

ATOME Saint-Amand (aide et repas à domicile)
16 Grande Rue03 86 39 74 68



SERVICES PUBLICS

Allô, service public 39 39

Service de renseignement administratif par téléphone.

Il délivre des informations sur les droits, les obligations

et les démarches à accomplir dans certains domaines :

• Droit du travail dans le secteur privé

• Logement et urbanisme

• Procédures en justice, civile ou pénale

• Droit de la famille, des personnes ou des successions

• Droit des étrangers, des associations ou l'état civil

Attention

C'est un service d'information généraliste, qui n'a pas accès aux dossiers personnels des usagers et ne peut donc pas renseigner sur leur état d'avancement.

Saint-Amand-en-Puisaye

France services, 12 bis r du Faubourg Neuf 03 86 39 67 39

franceservices-saintamand@cscpf.fr

SPANC

Toucy

Fédération Eaux Puisaye Forterre

115 Avenue du Général de Gaulle ..03 86 44 01 42

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Saint-Amand-en-Puisaye

SIAEP, rte de Dampierre03 86 39 67 30

TAXIS

Ambulances du Nohain..... 03 86 28 18 37

Frédéric DOUTE03 86 39 73 81

Taxi d'Entrains.....03 86 29 25 43 - 06 76 66 01 41

TRANSPORTS

Ligne de marché Entrains-sur-Nohain / Cosne-sur-Loire

Transport collectif pour se rendre au marché, faire

ses courses, ses démarches administratives...

Sur réservation au plus tard la veille

avant 17:00 au 03 80 11 29 29

ALLERS	Mercredi et vendredi	RETOURS	Mercredi et vendredi
BOUHY Forges	08:35	COSNE Gare	12:00
BOUHY Eglise	08:40	COSNE Mairie	12:03
ST-AMAND Eglise	08:53	ST-AMAND Eglise	12:40
COSNE Gare	09:35	BOUHY Eglise	13:00
COSNE Mairie	09:40	BOUHY Forges	13:05

Les horaires sont donnés à titre indicatif et dépendent des aléas de la circulation. La ligne ne circule pas les jours fériés.

VETERINAIRES

Entrains-sur-Nohain

Groupement Vétérinaire d'Entrains

Place du Marché03 86 29 28 44

Donzy

SCP vétérinaire Droui - Picard - Vanholsbeke

Route de l'Abbaye.....03 86 39 34 09

VICTIMES (AIDE AUX)

ANDAVI Nevers03 86 36 67 83

n° national1160 006

Ici à Bouhy...

ducopeaux.fr//FB:l'atelier françois&fils

Mr François 06 15 15 50 52 Mr Jason 07 86 97 03 51
"la fabrique" 86 rte de cosne, st Amand en Puisaye

SARL CARRÉ
6, La Forêt
58310 BOUHY

Démoussage
Entretien chaudières - Isolation - Plomberie
Ramonage - Revêtement murs et sols
Vente d'électroménagers
Travaux Divers

Siren 452 550 569

Carré Marina
06.84.24.84.44 / 03.86.26.43.58

SNC POUILLOT

TRAVAUX AGRICOLES

Grattechien
58310 BOUHY
Tél. 03 86 26 45 60

S.E.M.P.CARS
TOUT POUR VOTRE AUTO

Stéphane MARTIGNON

Mécanique générale

EIRL SEMPCARS - 3 Les Marquis 58310 BOUHY
Mob : 06 22 84 26 75
Email : sempcars@gmail.com



Horaires
Mardi au samedi
9h/12h30 - 16h30/18h30
Dimanche
9h/12h
Horaires d'hiver
(du 01/11 au 28/02)
Mardi, jeudi, vendredi, samedi
9h/12h30 - 16h/18h30
Mercredi
9h/12h30
Dimanche fermé

FERREC TP

Assainissement
Terrassement
Aménagement extérieur ...

06 31 04 09 22

Email : aurelien.ferrec@gmail.com
«Bois Vaugerin» 58310 Bouhy
Siret : 801 135 435 000 15 - APE : 4312A

Chaque problème à sa solution

C. Godard's Services

07 83 34 21 44

Godard Quentin
Homme toutes mains

Devis gratuit | 18, Lieu-dit Vouville
cantin.godard@laposte.net | 58310 BOUHY
N° SIRET : 953420429

V'RONI'K'DANCE FIT

Coaching Sportif
Cours Collectifs
Tous niveaux
Tous âges

Tel : 07 69 74 43.74

Garage Didier Peinture - SARL ROCHES

BOUHY
13, Rue de la Forterre
58310 BOUHY
Tél. 03 86 26 42 63

ST AMAND EN PUISAYE
1 Route de Saint Sauveur
58310 ST AMAND EN PUISAYE
Tél. 03 86 39 64 59

www.garage-roches.fr
E-mail : didier.peinture@orange.fr



**Boulangerie
Pâtisserie**

M. et Mme Syniec
03 86 26 49 27



Au Rucher De Magalie

Bonafe Magalie
Apicultrice récoltante
33 forges
58310 Bouhy
0685256724
siret:79129284000026
bonafe.magalie@orange.fr



**Concept
Paysage**

Brice GARNAULT
06 79 80 66 61
Julien ROCHARD
06 50 82 26 31
conceptpaysage58@gmail.com



**SARL
MÉTAL ART**

Métallerie - Serrurerie - Ferronnerie - Chaudronnerie
Tôlerie - Mécano Soudure - Acier - Inox - Alu

03 86 26 67 19

Parc d'Activités du Val de Loire - 58200 Cosne-Cours-sur-Loire
03 86 26 67 19 - metalart58200@outlook.com

La Saboterie 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX



Halgrain Grégory Batiment
Couverture, Maçonnerie,
Isolation, Carrelage

Devis gratuit

10 Cesseigne 58 310 Bouhy

06-84-76-09-98
03-86-22-18-03

Mail : HGBatiment@hotmail.com
Facebook : Halgrain Grégory Batiment



**AMO
PUISAYE**
www.amopuisaye.fr

Jean-Robert PANZANI
06 29 02 94 33
amopuisaye@gmail.com

Conseil - Assistance - Coordination
Siret : 529 836 439 00024

Assistance à Maitrise d'Ouvrage
Particulier ou Professionnel

Rénovation, Réhabilitation
Faisabilité de travaux
Réception de travaux
Levée des réserves
Analyse des devis
Plans de l'existant
Adaptation P.M.R.
Suivi de chantier
Médiation
etc.



**TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET
POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE**

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



- Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ♥ à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com
L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".
© PanneauPocket



ETAT CIVIL 2024

Décès

25 Janvier	Georgette BROUSSE née FÉLIX
1 Février	Monique CORNETTE
3 Février	Éliane REBOULLOT
5 Février	William GENTY
27 Mars	Jean-Pierre PETIOT
15 Avril	Georges BUCHETON
17 Avril	Gilles CHABIN
7 Mai	Marie-Pierre PLICOT-KORBON
6 Juin	Claude HARLINGUE
13 Juin	André CLADY
15 Juin	Hubert JACQUES
24 Juin	Roger RAMEAU
21 Juin	Simone BUCHETON née REGOUBY
25 Août	Michel ROUX
28 Septembre	Chantal CORNETTE
11 Septembre	Ginette COMES née SCHAEFFER
22 Décembre	Martial LAURENT

Mariages

27 Avril	Sylvain BRIOUDE et Eric JAUME
10 Mai	Nicolas GOUNOT et Marie DEN HONDT
8 Juin	Mallorie ROGIER et Aline MEUNIER
20 Juillet	Fabrice BILLET et Véronique DESCORPS

Pacs

25 Octobre	Pascal BRETON et Aurélie ALEHAUSE
------------	-----------------------------------

LAURÉATS 2024



Brevet des collèges

- Lena Baudel
- Antoine Billebault

CAP Carrossier Peintre

- Lenny Roches

Baccalauréat

- Carolane Cifelli

BPJEPS Métier de la forme/Haltéro

- Armelle Thomelin



PÊCHE 2025

Du 31 mars au 30 Avril

Ouverture les week-ends et les jours fériés

Du 1^{er} mai au 30 septembre

Ouverture tous les jours

Du 1^{er} au 31 octobre

Ouverture les week-ends et les jours fériés

Les tickets sont en vente : du lundi au vendredi, en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

LOCATION SALLE DES FÊTES

GRANDE SALLE

- + petite salle
- + jouissance de la cuisine et du réfrigérateur
- + vaisselle fournie à la demande

Location d'une journée

administrés	200€
personnes extérieures	270€

Occupation de moins de 5h

sans fourniture de vaisselle administrés	145€
Personnes extérieures	170€
+ Supplément ménage	35€

PETITE SALLE UNIQUEMENT

- + jouissance de la cuisine et du réfrigérateur
- + vaisselle fournie à la demande

Location d'une journée

administrés	110€
personnes extérieures	160€

+ Supplément ménage 20€



FÊTES & MANIFESTATIONS 2025

≥ Tête de veau

samedi 01 mars

≥ Randonnée VTT

Pédestre

dimanche 30 mars

≥ Messe Saint-Pèlerin

dimanche 18 mai

≥ Brocante

Dimanche 25 mai

≥ Randonnée nocturne

samedi 7 juin

≥ Fête du Moulin

dimanche 22 juin

≥ Fête Nationale

Lundi 14 juillet

≥ Sainte-Anne

samedi 26 et

dimanche 27 juillet

≥ Soirée moules-frites

samedi 15 novembre

≥ Foire de Bouhy

dimanche 23 novembre



INFOS UTILES

MAIRIE

8 rue de la Puisaye - 03 86 26 44 06

mail : mairie-bouhy@orange.fr

*****NOUVEAUX HORAIRES*****

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :

9H-12H

site internet : www.bouhy.net

AGENCE POSTALE COMMUNALE

8 rue de la Puisaye - 03 86 26 23 52

*****NOUVEAUX HORAIRES*****

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :

9H-12H

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE SAINT-AMAND-EN-PUISAYE

DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

Lundi : 9h-12h / 14h-17h

Mercredi : 9h-12h / 14h-17h

Samedi : 9h-12h / 14h-17h

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

Lundi : 9h-12h

Mercredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h / 14h-17h



Crédits photos :

Elise Borderieux, Jean-Pierre Daviaud, Arlette Gamache, Veronique Billet, Evelyne Vergnol, , Amicale des Donneurs de Sang de Saint-Amand-en-Puisaye, Association Pierr'Hybou, FNACA, Valerie Boisgelaud, David Bucheton.

France SERVICES

DE SAINT AMAND

SUR RENDEZ-VOUS AU

03 86 39 67 39



France
services

Liberté
Égalité
Fraternité



S.O.S LITIGES 58

VOUS CONSEILLE, VOUS DÉFEND ET VOUS AIDE À AMÉLIORER VOTRE POUVOIR D'ACHAT

Achats en magasin ou en ligne, Litiges avec des artisans, Litiges de la construction, Energie, Internet, Téléphonie, Conflits du travail, Conflits de voisinage, Litiges locatifs, Litiges avec des professions libérales, Litiges avec des entreprises ou des commerçants, Litige routier, Litiges Banques et assureurs, Litiges de la santé, Litige pénal.

Association de Défenses des consommateurs

35 rue du bourg - 58460 Varennes-Vauzelles

Tél : 06 50 00 77 31 ou 03 86 38 22 03

soslitigess58@gmail.com

<http://sos-litiges-58.e-monsite.com/>



WWW.BOUHY.NET

